Lu le 1.er
Le 25 7.bre
1777

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 7

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
BIBLIOTHÈQUE

Reflexions sur le rapport que mrs mr. Piet, thevenot et Destremeau ont fait à l'Academie, sur deux observations qui lui ont été communiquées par mr. l'Auvergnat et Moi.

Par m. Baudelocque

Je Sagissoit de Savoir s'il n'auroit pas été plus à propos, dans l'cas qui fait le Sujet de ces observations, de faire l'opération Césarienne que d'extraire l'enfant par les pieds. L'academie a nommé mrs mr. Piet, thevenot et Destremeau pour decider ce point. il Paroît par leur rapport qu'ils ont pensé que la Section Césarienne, étoit la seule indiquée. nous ne voyons pas ce qui les a empeché de le prononcer affirmativement, puisque c'est la seule conséquence qu'on puisse deduire de leurs principes comme on le verra dans la suite de mes reflexions. Il n'étoit pas question dans cette affaire de prononcer à juger, c'étoit l'interest l'art qu'il falloit discuter! nous ne soupçonnerons pas ces mrs de s'être laissés entraîner par l'opinion commune qui ne juge que d'après les succès, nous sommes très portés à croire qu'il ne l'ont fait que d'après leurs principes et leurs lumieres.

Leur Rapport n'est qu'une espèce de retractation du jugement qu'ils ont porté sur le Sujet en question, lors de la Lecture de mon observation, Jugement qui a paru dans ce tems être celui de l'academie. il est sans doute très permis de revenir des erreurs qu'entraine presques toujours la precipitation et on doit Savoir bon gré à ceux qui les avouent. Nous ne prétendons pas ramener à ce premier sentiment mrs mr. Piet, thevenot, et Destremeau: à peine entré dans la carriere qu'ils parcourent depuis longtems, nous ne sommes point assez orgueilleux pour vouloir les diriger. trop heureux que l'academie Nous permette de lui exposer nos reflexions sur un Sujet qui lui a déjà été traité tant de fois.

ARC27d20

~~de quelques parties de Dissertation sur quelques sujets de Chirurgie.~~

Sur ce que j'avance dans mon observation, qu'en touchant cette femme qui en fait le sujet, j'ai remarqué que le Bassin étoit resserré du côté droit seulement, et que je l'ai jugé néanmoins assez grand pour donner passage à l'enfant qui étoit d'un volume ordinaire Mrs. Mrs. Puzos, Chevenot et Destremeau, Docteurs dans leur rapport — Comment Mr. Baudelocque a-t-il pu se persuader et qui plus est "assurer qu'il restoit assez d'espace dans ce bassin pour donner "passage à l'enfant. tandis que l'anatomie et l'expérience "prouvent invinciblement qu'un bassin de grandeur "naturelle n'offre dans toute son étendue que très stricte- "ment autant de vide qu'il en faut pour livrer passage à ~~l'enfant~~ "à la tête de l'enfant, et encore faut-il que cette tête "prenne différentes positions pour le franchir."

Nous avons déjà entrepris de répondre à cela verbalement en disant qu'un bassin de grandeur naturelle offroit plus de vide qu'il n'en falloit pour le passage de la tête d'un enfant de volume ordinaire. on a regardé cette assertion de notre part comme de plus hasardée, et comme le fruit d'une fausse spéculation, on n'a pas jugé à propos de nous en donner la preuve, et on s'est contenté de nous renvoyer à cinq ou six années d'expérience de plus. mais comme la note pourroit paroître suspecte, dans ce tems, comme aujourd'hui, à cause de la différence de notre opinion, qu'on nous permette de nous servir de celle des autres, pour prouver que notre assertion n'est point hasardée puisqu'il ne s'agit dans nos discussions que d'objets supérieurs nous ne parlerons que de celui là.

L'anatomie nous démontre que ce détroit dans presque toutes les femmes a une figure elliptique de sorte que son grand diamètre va d'un côté à l'autre et le petit du Pubis au Sacrum. tous les accoucheurs conviennent que le pr.e a cinq pouces d'un quart + et le dernier

+ de longueur qui s'étend

qui s'etend du haut depuis au haut l'arcum quatre pouces a vingt quatre (A) —
mr. Levret dit que l'entrée du Bassin non declarné, dans une femme
bien conformée, doit avoir de developpement le quart ~~du~~ de
la hauteur du sujet. (B). il ajoute dans un autre endroit que
le petit diametre, qui va d'un côté à l'autre, s'etend depuis trois
à cinq pouces, et le grand diametre qui est de devant en arriere de
cinq à six, mesures prises sur le sujet frais, dans un grand
nombre de cadavres, par les occasions frequentes que lui en a procuré
mr. Louis alors chirurgien en chef de la Salpetriere (C). ...
tous les autres diametres qu'on peut trouver dans ce detroit sont
des diametres moyens.

La figure de la tête de l'enfant est assez semblable à un
oval, peu d'accoucheurs ont determiné auparavant ses dimensions.
Smellie dit que celle qui ne souffert aucune alteration dans
la figure se trouve plus etroite d'un pouce, d'une oreille à l'autre
que celle ne l'est du front à la nuque (D) mr. Levret dit que
la tête de l'enfant est un peu conique en deux sens, de sorte qu'on
peut y reconnoitre deux bases et deux sommets; la base des bosses est
la face elle a pour sommet le derriere de la tête dont la

(A) Smellie. trad. par mr. de Preville pag. 76 — Section III.
(B) mr. Levret Elemens sur l'art d'accoucher. 3ème edit. page 6 §. 30.
(C) observ. sur les accouchemens laborieux 4e edit. pag. 187 —
(A) Roederer traduct. de ses elemens sur l'art d'acc. page 5 — met cinquante
de pouce de moins
— Burton — Syst. nouv. et comp. trad. par mr. Simone 1re partie pag. 4.
dit que le Bassin a 5 pouces et demi dans son entier, et 4 et ½ de devant
en arriere
— mr. Deleurie trait. des acc. page 11 — Sect. IV. §. 40 — pag. 36. §. 146
mr. Barbant — trait. d'acc. 1re partie page 28.
V. — differentes theses soutenues aux ecoles de chirurgie. 1re celle de mr. de Foart
sous la presidence de mr. Allan, a dont mr. Petit est soupçonné l'auteur — celle que mr.
Solayres devoit y soutenir — celle de mr. de Normeuse, l'ancienne de ——

(D) — trait. d'acc. trad. par mr. Deperdue 1 vol. pag. 84 —

2e base, on la base duerâne proprement dite, elle a pour sommet le vertex. plat il a pour 1er le plus grand diamètre de la tête l'étend depuis la Symphise du menton jusqu'au brégma, et le plus petit depuis une oreille jusqu'à l'autre; mais il ne détermine pas leur longueur - (A) Nous devons que la tête est une figure déclinant irrégulier

Voïde: qui ne ressemble point à celle d'un ovale ou d'un globe

on peut y considerer quatre diametres principaux, l'un du menton à l'extremité postérieure de la future sagitalle, dont l'étendue est d'environ cinq pouces à cinq pouces et un quart. un autre du milieu du front à la protuberance occipitale ou à la rencontre de la future sagittelle et de la lamdoïde, dont la longueur est de quatre pouces et un quart ou environ; le troisieme qui va d'une Protuberance pariétale à celle du côté opposé, et un quatrieme de la base duerâne au sommet. ces deux derniers ont de longueur depuis trois pouces jusqu'à trois pouces et demi sur les enfans d'un volume ordinaire et naturel pris sur plus de 60 enfans - et toujours en presence d'un assez grand nombre de temoins.

Déprés cet exposé seulement on pourroit croire que la tête de l'enfant dans un accouchement naturel peut remplir tout le vuide du bassin: mais pour prouver qu'elle ne le remplit pas ayons recours à l'experience.

Pour que la tête de l'enfant d'un volume ordinaire puisse remplir tout le vuide du détroit superieur, il faudroit 1° que le détroit eut un peu moins d'etendue de devant en arriere que celle qu'on lui a assignée; 2° que la tête s'y présentat de maniere que sa plus grande longueur, soit parallelle au diametre transversal de ce détroit; 3° que les deux extremités de son plus grand diamètre, c.a.d. le menton, et le point ou se rencontre la future sagitelle et l'amdoïde* avançassent toujours horidontalement. cette derniere condition n'a pas lieu dans l'accouchement naturel, et lors qu'elle se rencontre il ne peut être tel.

* que nous appellerons dorénavant fontanelle posterieure.

(A) Memoir sur l'art d'accc. 3e edit. tom I tom IV. pp 431 et 436. page 77.

Consultons les ouvrages

Savons ~~les lumieres~~ de ceux qui ~~ont~~ le tout les plus distingués dans l'art d'accoucher ; a voyons ce qu'elle disent de la position de la tête dans l'accouchement naturel et de la maniere dont elle s'engage dans le bassin, ~~leur expérience a été toujours la même~~.

Smellie

« Ce n'est pas la fontanelle, dit Smellie, qui se présente comme
« on l'imaginoit anciennement, mais l'espace qui se trouve
« entre la fontanelle et l'endroit où la Suture l'amboïde traverse
« l'extremité de la Suture Sagittale et où les cheveux se divergent
« et s'éparpillent en tous sens . . . . . dans la progression
« de la descente de la tête la fontanelle est ordinairement tournée
« plus en haut et vers un des cotés du Bassin, et lorsque l'occiput
« est parvenu jusqu'à l'os ischium du côté opposé on peut
« sentir la Suture l'amboïde dans l'endroit où elle traverse la
« Suture Sagittale. (A) . . .

Mr. Levret

Mr. Levret dit « on trouve dans le premier tems du travail
« de l'accouchement que c'est la partie posterieure de la Suture
« Sagittale qui s'engage dans le detroit Superieur . . . . .
« dans le 2eme tems la Suture Sagittale devient oblique a l'entrée
« du petit Bassin, et dans le dernier tems, la premiere Suture indiquée,
est ~~au dessous~~ l'arcade du Pubis (B.)

Roederer

Roederer en parlant des changemens qui arrivent dans
la figure de la tête pendant le tems de l'accouchement, dit que
c'est l'occiput qui se présente d'abord. (C)

Mr. Barbaut

Mr. Barbaut annonce que dans le bassin dont l'entrée
est elliptique l'enfant présente ordinairement le Vertex
du côté d'un des ischiums et le front du côté opposé (D)

Mr.

(A) Traité d'accouchemens traduit par Mr. de Preville t. 1. page 84 et suivans
(B) Obs. sur les accouchemens liv. IV. edit. in 8. 2 p. page 270. et suivantes.
(C) Instr. d'accouch. trad. du latin de Roederer page 108
D Instr. d'accouch. 1. Vol. page 318 —

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Mr. De Sévrie

Mr. Solayres

Mr. de Sévrie dit qu'un des Temporaux regarde le Pubis, et l'autre le Sacrum, que la face est d'un côté, et l'autre de l'occiput de l'autre. (E)

Mr. Solayres a encore designé d'une maniere plus précise, la position de la Tête dans l'accouchement Naturel, dans la Thèse qu'il devoit soutenir aux écoles de Montpellier. (F)

Après tant d'autorités que nous avons dit sur le même Sujet dans le petit ouvrage que nous avons publié en faveurs des Sages femmes, pour être consulté. (G)

en Voilà sans doute assez pour établir comme une chose certaine que dans la plus part des accouchemens Naturels, la tête se présente transversalement, ou presque transversalement, sur l'entrée du Bassin, et que c'est son extrémité postérieure qui avance la premiere, c-à-d. la remonte de la Suture sagittale et de la l'Occipitale. Quelques reflexions, sur la connexion de la tête avec le trone, sur la liberté de ses mouvemens, sur sa situation naturelle, sur celle qu'elle garde respectivement au trone, tant que l'enfant est dans la matrice, sur la courbure de l'épine, sur l'axe de l'enfant dans cet état, sur celui de la matrice, et sur la maniere dont elle agit sur le corps qu'elle renferme pourroient venir à l'appui de ces assertions et prouver que cela doit se passer ainsi.

Cela étant posé voyons maintenant les diamètres que la tête présente dans son passage à travers le détroit supérieur. L'occiput ne fait ou la region de la fontanelle postérieure ne peut descendre en premier que la fontanelle antérieure, le front, et le menton ne soient plus élevés, que le dernier, ne doit appliqué sur la poitrine et que la face, en quelque sorte, ne regarde le fond de la matrice; or tant que les choses se passeront ainsi la tête ne présentera que son épaisseur entre le Pubis et le Sacrum, et sa hauteur, d'un côté à l'autre du bassin

(E) Traité d'accouchement pag. 86 & 147

Bassin, vne oreille derrière les os Pubis et l'autre audevant des Sacrum, l'angle occipitale parallelement à un des côtés du Bassin et l'ovale Superieur à l'autre, desorte que la Suture Sagitale est très oblique à l'horizon pendant tous le tems que la Tête met à traverser le détroit Superieur, la fontanelle postérieure etant très basse relativement à ~~la Superieure~~ l'autre.

D'après cela Si le Diametre Sclatte qui va d'un coté à l'autre n'est que de trois pouces et demi, celui de la Base du crane au Sommet de trois pouces et demi, N'est-il pas evident que le vuide du Bassin assigné, N'est pas entierement rempli par la Tête de l'enfant, dans l'accouchement ordinaire, ce ne peut-on pas en Conclure que tout ce vuide N'est pas absolument necessaire, à cette opération naturelle. mon assertion à ce Sujet, n'est donc point vne assertion hazardée, ce n'est donc point vn paradoxe, mais vne verité fondamentale appuyée de l'anatomie et de l'experience; verité que nous avons demontré plusieurs fois à nos eleves dans Sur la femme que Sur les phantômes destinés à l'exercice du Manuel de l'accouchement. en fixant d'vne maniere invariable Sur ces derniers la dilatation des ouvertures par où plusieurs enfans d'vn volume ordinaire devoient passer nous avons vû que dix pouces de circonference etoient Suffisants, en mesurant celles ou d'autres enfans avoient passé, nous avons observé de même, que leur circonference etoit plus Souvent au dessous de 10 pouces qu'au dessus. ce que ne Sont que trois pouces et vn tiers de diamètre en tous Sens. or de vne ~~circonference~~ ouverture de 10 pouces ~~de cette grandeur~~ de circonference Suffit pour livrer passage à la tête de l'enfant, ne doit-on pas conclure qu'il y a de l'excédent dans celle qui en a quatorze ou quinze, telle que l'entrée du petit Bassin

Nous pensons bien qu'il Selevera ici des objections contre nôtre nouvelle Assertion et qu'on ne manquera pas de

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

pas devons opposer que le bassin, relativement à l'accouchement, doit être considéré dans tous ses rapports avec les parties molles, et que celles-ci retrecissent sa cavité. Quand nous n'aurions pas prevenu que les dimensions que nous avons assignées d'après les auteurs ont été mesurées sur le sujet frais, ces objections ne renverseroient pas ce que nous venons d'établir; car ces parties molles retrecissent pas de beaucoup l'entrée du petit bassin, ni les muscles psoas, qui pourroient y faire le plus sous au dessus, et sous ceux qui y sont le moins.

Plusieurs Membres très distingués de cette academie se sont déja declaré en faveurs de notre opinion, l'exemple qu'ils ont cité, de l'accouchement d'un enfant qui avoit deux têtes ou deux thorax, étoit bien suffisant, pour mettre dans la plus grande évidence, la verité que nous venons d'établir, il ne seroit pas difficile d'en rassembler plusieurs de même genre, mais nous croyons qu'il est inutile de les rapporter.

Si nous avons demontré d'après l'expérience et l'anatomie qu'un bassin de grandeur naturelle est plus grand qu'il ne faut pour donner issue à la tête d'un enfant d'un volume ordinaire, que nous reste-t-il à faire pour prouver que nous étions fondé, à avancer que celui de la malheureuse femme qui fait le sujet de nos discussions, quoi que retreci par une tumeur que nous prenions pour une exostose de la base du sacrum, étoit néanmoins assez grand pour donner issue à l'enfant qu'elle renfermoit dans son sein? Il étoit nécessaire sans doute pour avancer une pareille proposition, de connoître 1° le vide de ce bassin abstraction faite de la tumeur, 2° le volume de celle-ci, et de combien elle pouvoit diminuer l'etendue de cette cavité. C'est de quoi nous nous étions assuré.

après avoir

après avoir reconnu que la tumeur dont il est question
n'étoit pas une simple saillie de la Base du Sacrum, à cause
de ses légères asperités, qu'elle étoit située du côté droit du
bassin, qu'elle étoit éloignée du bord du pubis droit environ
de trois lignes ou doigts, et par conséquent qu'elle n'occupoit
pas un quart de l'étendue du détroit Supérieur, je cherchai
à m'assurer de la grandeur totale de ce dernier. Je me fus
impossible de rencontrer la Jonction de la base du Sacrum
avec la dernière vertèbre lombaire, ce qui me rendit déjà certain
qu'elle étoit distante de la Symphise du pubis de plus de trois
pouces, parce que je connois, d'après des observations
réitérées sur nombre de cadavres que la portée de mon doigt
est de trois pouces environ. convaincu aussi d'après des observations
multipliées qu'on pouvoit juger du vuide du Bassin par
des choses extérieures, je m'attachai à ces dernières. La femme
étoit d'une hauteur ordinaire, elle n'étoit contrefaite en
aucune manière, elle n'avoit jamais été noüée, la région
des os pubis étoit arrondie comme dans la plus-part des femmes
et on ne trouvoit point au bas de la colonne lombaire
cette Dépression qui annonce que la base du Sacrum est
dejettée en dedans. toutes ces choses me portèrent à croire
que la grandeur du détroit Supérieur étoit ordinaire. l'épaisseur
de la femme depuis le mont de venus jusqu'à la pointe de
l'épine de la dernière vertèbre lombaire m'a paru au moins
de 8 à 9 pouces. et l'expérience m'a appris que en pareil cas
le vide qui existe entre le Pubis et le Sacrum en a au moins
quatre pouces, [illegible]. En m'accordant
cette vérité on pourroit m'objecter que dans le cas dont il est
question il s'agissoit d'une tumeur osseuse, qu'on soupçonnoit
être exostose du Sacrum, et qu'on ne pouvoit ni juger de son
volume, ni savoir qu'elle laissoit par cet examen extérieur.
J'ai dit comment j'avois reconnu cette tumeur, comme je n'étois assuré
qu'elle n'occupoit pas un quart du détroit Supérieur, [illegible]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Si on veut se donner la peine de verifier tous ce que je viens d'avancer on verra que j'etois fondé à soutenir que le Bassin etoit encore assez grand pour l'accouchement, et la plus grande preuve qu'on puisse en donner, c'est qu'il s'est terminé par cette voie qu'on n'a point été obligé de Mutiler l'enfant que nous l'avons eu entier, ce qu'on n'a point écrasé la tête avec les forceps.

Mrs Mrs Pitt, Thevenot, et Deshemeaux, disent, Il decoule de la
// Main pour traverser les détroits du Bassin s'ensuit-il que la tête
// de l'enfant puisse les franchir, ce principe que nous ne croyons
// écrit nulle part et qui cependant paroit avoir été reçu, &c. est
// une Règle générale Sujet à beaucoup d'exceptions &c.....
Je n'ai jamais avancé que l'enfant pouvoit franchir le Bassin
toutes les fois que la main traversoit aisément les détroits, je sçai
aussi bien que d'autres la difference de combien le Volume de la main
de plus par des accouchements est au dessous de celui de la tête
d'un enfant. Je n'ai point non plus avancé qu'il ne fallait
faire l'operation Cesarienne que dans le cas ou cette main
ne traverseroit point aisément les détroits du Bassin. Je
regrette Seulement aujourd'hui de ce que personne ne fasse
connoître les exceptions à la règle dont parlent Mrs Mrs
Pitt, Thevenot, et Deshemeaux; de ce que tous ceux qui se sont
distingué le plus dans l'art d'accoucher, et dont les ecrits font
autorité n'ont pas assigné d'une maniere certaine, le degré
d'etroitesse du Bassin qui exige l'operation Cesarienne, de
ce qu'ils n'ont pas indiqué à quelle marque on pourroit le
reconnoitre; par là ils auroient fixé d'une maniere invariable
ce que l'accoucheur doit faire dans tels ou tels cas, ils auroient
prevenu la diversité d'opinion, cause presque toujours nuisible
à ceux qui en sont le sujet. Il n'est pas d'operation de
chirurgie

chirurgie qui puisse ~~quelquefois~~ être assujettie à des Regles plus certaines que celles qui concernent les accouchemens, il n'en est cependant pas pour lesquelles on en ait moins presentes. Seroit-il moins contraire à la gloire de notre art de voir une femme accoucher très naturellement, quoi qu'on ait jugé l'operation Cesarienne indispensable, ou devoir celle qui a déja subi cette operation, accoucher, l'année suivante, très heureusement, que de ne point trouver de calcul dans la Vessie après l'incision de ces visceres.

Je n'ai point soutenu qu'on pouvoit extraire l'enfant par les pieds, parce que la main d'un de nos confreres avoit passé librement à travers le Bassin, mais parce que je croyois, d'après ce que j'ai exposé ci devant que le bassin étoit encore assez grand pour cette espece d'accouchement. Les reflexions de messieurs Puy, Thevenot et Estrencau, sur le peu de soins que nous nous sommes donné pour reconnoître si la tumeur étoit mobile ou non, d'après le doute que j'en ai eu, si on ne pouvoit point la deplacer, ou non, prouveroit que nous avons pris le Parti, qu'il falloit suivre dans ce cas. Les assistans ~~ont~~ sur ce que je dis dans mon observation que je n'avois pas jugé à propos pour l'instant, de porter toute la main dans le bassin, comme je le croyois necessaire, pour m'assurer, si la mobilité que j'avois cru remarquer à la tumeur existoit, ou non, ils assurent que les recherches étoient dans ce moment de la plus grande importance. Si la Mobilité de la tumeur étoit reconnue, disent ils, il est très facile de concevoir qu'elle n'étoit pas interessante alors, on devoit en inferer qu'elle n'étoit pas inherente à l'os, on devoit y concevoir quelque esperance de la deplacer, de la faire remonter au dessus du detroit Superieur, il est même probable ajoutent t-ils, comme Mr. Baudelocque l'a observé, qu'elle a été repoussée au dessus du detroit Superieur dans le tems de l'operation Cesarienne. Mais sans doute qu'il ne voulut point eclaircir, ne changea rien à son projet .....) ne voulut point eclaircir ne changea rien, qu'on se rappelle ce que j'ai déja exposé et on verra qu'il n'a

devoit rien changer : N'étoit-il pas indifférent, en effet, pour l'exécution du projet que la tumeur fut inhérente à l'os ou non, qu'elle pût être déplacée ou non, dès que j'étois suffisamment fondé à croire que le Bassin étoit encore assez grand pour donner issue à l'enfant. Lors que j'ai avancé cette proposition nous étions tous d'accord que cette tumeur étoit une exostose du Sacrum, d'après cette idée nous devions la juger inhérente à l'os et par conséquent comme non susceptible de déplacement. Toutes recherches étoient donc inutiles dans ce moment et l'introduction de la main, dans une Partie déjà fatiguée par les fréquents attouchements d'une Sage femme, par les recherches des confrères qui m'avoient précédé, ne pouvoit que être nuisible, il suffisoit dans ce moment de sçavoir que cette tumeur laissoit assez de vuide pour l'extraction de l'enfant, et je me servois à m'assurer de la nature, et à éclaircir le doute que j'avois eu de la mobilité, au moment, où toutes les choses réglées pour l'accouchement ; j'avois porté la main dans la matrice pour prendre les pieds de l'enfant, ce que je croyois faire dans le 1er instant puisque mon avis qui fut adopté fut ce de percer, percer, mais les choses changèrent.

on a déjà pensé, qu'ayant reconnu la mobilité de cette tumeur on auroit pu l'écarter du détroit supérieur, ce qui auroit rendu l'accouchement plus aisé. Mais on a déjà jugé probable que la tumeur a été déplacée par cas fortuit, lors des tentatives de mes confrères pour prendre les pieds. qu'en seroit-il donc arrivé de plus ? on l'auroit déplacé à dessein et avec un peu plus de precautions, mais pour être avec moins d'avantages, et voilà tout : ayant été déplacée ainsi par hazard, elle a suivi la direction qui lui étoit la plus convenable, par être la seule qu'elle put suivre, et qu'on auroit pu être pas rencontré si vite si on l'eut proposé de la repousser. Ce déplacement étant fait

donc

d'une manière ou de l'autre, la Dame n'en auroit pas été différente.
après avoir exercé cette tumeur du Détroit Supérieur de dessein
premédité auroit-on pu abandonner l'accouchement aux seules
forces de la nature, comme on pourroit le présumer, d'après les
expressions de Mrs Pic-, Thevenot, et Destrémeau dans les propres
expressions. // on auroit pu la repousser (dans les dimensions du Détroit Supérieur
// Supérieur (parlant de la tumeur) de manière qu'elle ne fut plus
// à portée d'empêcher la tête de s'engager dans le Détroit Supérieur
// et les choses seroient rentrées dans l'ordre Naturel // Tels
ont été quelques réflexions, fait sans prévention
sur ce qui a été dit de l'état de la femme, dans le moment dont il
s'agit, suffiront pour les en désabuser.

Sur la Continuation de Parler des tentatives nécessaires pour déplacer
la tumeur ils Mrs, Mrs les commissaires ajoutent // Si toutes ces
// tentatives avoient été infructueuses, et que cette tumeur n'eut
// pu par aucun moyen être déplacée, alors on auroit été
// autorisé à prononcer qu'il n'y avoit Sacrement d'autre parti
// à prendre que l'opération Cesarienne, ainsi nous ne prétendons
// pas dire qu'elle n'étoit pas nécessaire dans les cas en question //
Ce principe étant admis, Nous ne voyons pas ce qui a empêché ces
messieurs de prononcer affirmativement que c'étoit ce parti qu'il falloit
prendre, aucune considération ne devoit les en empêcher détourner.
mais il est aisé de tirer cette conséquence: en effet ce n'est pas d'après
la mobilité de la tumeur et l'espoir de la déplacer que nous
avons, Mrs Braillet et moi, rejetté l'opération Cesarienne proposée par
Mr Laverjat. ce dernier, seul, étoit donc fondé à prononcer sur
la nécessité de cette opération, Mrs Pic, Thevenot, et Destrémeau, l'auroient
donc admise, et elle auroit donc été pratiquée; puisque nous
jugions alors tous trois, Mrs Mrs Braillet, Laverjat et moi, que cette
tumeur étoit une exostose du Sacrum, par conséquent une tumeur
inhérente à l'os, et qui ne pouvoit être déplacée en aucune manière.

+ proposé l'extraction de l'enfant par les pieds, et +

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Cette operation n'a eu de partisans que mr. Lauverjeat dans le moment ou il falloit deliberer pour le salut de la femme, et encore doit-il bien convaincu de la necessité et de l'impossibilité de l'accouchement par les voies ordinaires? s'il l'assuroit aujourd'hui ne pourroit-on pas lui reprocher d'avoir tenté l'execution d'une chose impossible de son aveu, puisqu'il a porté la main dans la matrice, et à plusieurs reprises, pour y chercher les pieds, et extraire l'enfant par eux. Lors de la lecture de mon observation à l'academie, quelqu'un s'est-il montré en faveur de cette operation, et ne l'a-t-on pas vû mr. Pau, aujourd'hui l'un de ses defenseurs, s'élever contre, et se declarer pour un des plus zelés partisans de la methode dont on s'est servi, en sollicitant avec plusieurs membres de cette academie, qu'elle ne permettât pas la lecture de l'observation de mr. Lauverjeat. Si mrs les commissaires ont veritablement pensé que l'operation cesarienne étoit indispensable dans le cas + pour un cas semblable

[illegible], l'autorité de mrs mrs. Baudelocque et Delamarre, qui n'ont pas été témoins seulement du fait, mais qui ont travaillé pour amener la femme, ne pourroit elle pas contrebalancer leur sentiment?

Sur ce que j'ai avancé dans mon observation que la vie de l'enfant étoit douteuse, mrs mrs. Petit, Thevenot, et Dorthemeau, disent « qu'il est de regle de traiter un enfant dont la vie est douteuse comme « on le traiteroit s'il étoit sûr qu'il est vivant, ainsi « ajoute-t-il, l'incertitude dans laquelle étoit mr. Baudelocque « au lieu de l'engager à employer des manoeuvres qui pouvoient « être dangereuses pour l'enfant, s'il avoit vu reste de vie, devoit « au contraire la lui faire menager. » C'est ici le lieu de dire que le principe est une regle générale sujette à des exceptions. Il est de regle de traiter un enfant dont la vie est douteuse comme s'il étoit vivant toutes les fois pourvu que le moyen qu'on employera ne jettera pas la femme dans un danger eminent de perdre

perdre l'avie, à la douleur. Dans le cas suivant, par exemple.
L'accouchement ne peut se déterminer naturellement parceque
le volume de la tête est trop considérable relativement
aux ouvertures du Bassin, cette tête est déjà engagée même
enclavée dans le Détroit Supérieur, ou dans l'excavation; l'art
nous offre plusieurs Manières de terminer l'accouchement
selon l'état de l'enfant. S'il est vivant, il faut
employer le Moyen qui peut lui conserver la vie; il faut
se servir du forceps, quoi qu'il puisse être dangereux à un
enfant à cause de la forte pression que la tête doit subir.
Si l'enfant est mort on peut inciser le crane, le vider et
l'entraîner au Moyen Instrument; en diminuant ainsi le volume
de la tête, les parties de la femme souffriront moins de pression
et moins de dilatation dans son passage
Si la vie de cet enfant étoit douteuse, il faudroit le traiter
comme s'il étoit vivant. C'est à dire qu'il faudroit employer
le forceps qui peut lui conserver la vie, s'il en survenoit,
ou autres instruments qui lui porteroient une mort certaine.
Mais il ne doit pas en être ainsi dans le cas qui a donné
lieu à nos discussions. Il est bien différent. Les maîtres de
l'art ne considerons surement pas qu'il faille pratiquer
la section cesarienne à une femme pleine de vie, pour retirer
de son sein un enfant qui en est privé, ou tout au moins
dont l'état est des plus douteux, lors qu'il est possible de l'extraire
par les pieds, de l'amener entier, même au plus grand risque
d'accoucher de la faire mourir. Si on fait attention au nombre
d'enfans qui ont conservé la vie, malgré les violences qu'il
a fallu exercer pour les tirer par les pieds, au nombre de
femmes qui ont été sauvées par l'opération cesarienne, on
verra que le premier excede le dernier, et qu'il y a par conséquent
à gagner en suivant le premier parti — outre qu'une Multitude

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Devraions detourner souvent de l'operation Cesarienne, en retardant toujours l'execution, et tout perdre par là l'instant le plus favorable pour la mettre en usage pour l'operer.

d'la pratiquer.

Si l'incertitude de l'état de l'enfant doit faire preferer le parti le plus doux pour lui et le plus propre à le conserver le plus qui peut encore lui rester, nous pratiquerions bien souvent l'opération Cesarienne; car combien de fois ne sommes nous pas appellés pour retirer, en extraire par les pieds des enfans qui se présentent en travers et à qui il reste à peine un souffle de vie? ne doit-on pas craindre qu'ils ne périssent dans cette operation? qu'elqu'un peut-il ignorer que la section Cesarienne ne soit plus propre à leur conserver cette vie, que l'extraction par les pieds? Mais qui pourroit mrs mrs les accoucheurs de celui qui la feroit en pareil cas, quoi que bien fondé d'après leur principe? en supposant que le danger de l'asphixie par les pieds soit egal pour l'enfant, à celui de l'operation Cesarienne pour la mere, ne doit-on pas preferer cette dernière operation et plus sure raison si la vie de ce premier est déjà perdue? Seroit-on excusable en pareil cas de pratiquer la Section Cesarienne, toujours cruelle et dangereuse pour la mere? telle est la circonstance où nous nous sommes trouvés. (1)

+ ou de l'application de forceps +
= l'une ou l'autre

(1) Cette dernière Phrase doit être avant celle qui est marquée par la croix (2)

on pourra nous objecter que la femme n'a pas eu un sort different de celui qui auroit pu suivre cette opération Cesarienne, puisqu'elle est morte 52 heures après sa delivrance: mais combien de femmes sont mortes dans le tems même de cette dernière operation, combien n'en n'est il pas mortes après l'accouchement le plus naturel, et combien depuis n'a-t-on pas eu à combattre l'inflammation de matrice à la suite de ces accouchements contre nature, même de ceux dits les plus heureux? d'après tout cela mrs mrs Pics, Thevenot et Deshemeaux pourront

T. ils

t-ils soutenir que les raisons sur lesquelles je me suis fondé à tirer l'enfant par les pieds n'étoient rien moins que déterminantes, et que j'en avois au contraire de très fortes pour m'abstenir de ce moyen.

Nous ne chercherons pas à prouver ici la certitude des signes qui nous ont fait avancer que la vie de l'enfant étoit douteuse lors qu'il fut question de deliberer sur les moyens de terminer l'accouchement; de même que de ceux qui nous ont fait croire qu'il étoit mort lorsque nous avons amené le premier pied au dehors: l'expérience les confirmera à tous ceux qui voudront y prendre garde. Si mrs les commissaires n'ont pas jugés à propos de discuter les signes exposés dans notre observation, mais ils auroient dû donner les raisons qui leur faisoient croire le contraire, en les combattant ainsi ils auroient pû détruire l'erreur dangereuse dans laquelle ils nous croient, et ils se seroient acquis de nouveaux droits dans notre reconnoissance.

Nous finirons par quelques reflexions sur ce qu'ils ont pensé de l'application du forceps. D'après cela dites-ils où j'étois de la possibilité d'appliquer cet instrument, dans le cas dont il s'agit, s'auroit été agir d'une maniere conforme à mes principes que de le faire? Mais, ajoutent-ils, qu'en seroit-il resulté, en supposant même que les branches du forceps eussent pu suffisamment embrasser la tête, la tumeur n'en auroit-elle pas empeché la jonction; il faut un certain espace pour le développement du forceps lorsque les branches sont jointes et cet espace manquoit. Si meme à force d'peine cette jonction s'étoit faite grand la base du crane auroit été attirée jusqu'à l'endroit de la tumeur, l'ovaire qui la contenoit auroit été comprimé écrasé &c..... nous conclurons donc que l'application du forceps ne pouvoit avoir lieu.

On trouve la preuve du contraire dans mon observation; il est étonnant qu'elle ait echappée à Mrs Petit, Thevenot, et d'estremeau, d'après ce qu'ils disent au commencement de leur rapport, que nous ne pûmes extraire la tête qu'avec le forceps.

Comme

Cette preuve est sans replique. on ne peut avoir la tête qu'avec le forceps; Cet instrument a été par conséquent appliqué, donc son application étoit possible. il a été même appliqué avec facilité, puisque le tems de le faire, et celui d'extraire la tête a été si court, que l'on a estimé de deux minutes dans mon observation, lors de la lecture que j'en ai fait à l'académie, Mr. Desessarts, qui en avoit été temoin a cru devoir faire observer qu'on ne pouvoit le compter que par secondes. auroit-il donc été plus difficile d'appliquer cet instrument dans le premier tems, où la tête de l'enfant étoit encor dans la matrice, où le vagin, les parties de la femme en un mot, étoient entierement libres, que dans le dernier où elles étoient occupées par le col de l'enfant, où la tête étoit au dehors et les épaules appliquées contre la vulve? Tous les praticiens qui en ont fait usage dans ces derniers cas ont éprouvé qu'il étoit infiniment plus difficile, toutes choses egales d'ailleurs, de le conduire sur la tête au dessus du detroit superieur, que dans celui où la tête et toutes les parties de l'enfant sont encore dans la matrice. il faut un certain espace pour le developpement du forceps, et pour que la jonction de ses deux branches puisse se faire, et comme Mrs. Mds les commissaires ce pretendent, ils reprouvent d'inconvenient que cet espace devoit être bien plus resserré dans le moment où j'ai eu recours à cet instrument que dans celui où une simple considération morale m'a empeché de le proposer. d'ailleurs si cet espace necessaire pour le developpement du forceps, et la jonction de ses branches, n'est pas imaginaire, nous ~~[illegible]~~ nous sommes très convaincu au moins qu'il étoit suffisant dans le cas où nous nous en sommes servi, car nous n'avons rencontré que des obstacles ordinaires à l'introduction de ses branches, et leur jonction s'est faite avec autant de facilité que si elles eussent été

été libres et degagées de toutes parties. Nous sommes aussi pleinement persuadé d'après l'experience et une infinité de raisons, qu'on pourroit, avec ce même instrument, prendre la tête au dessus du detroit Superieur dans un bassin qui n'offriroit que deux pouces de vide entre le haut du Sacrum et le pubis; que cet espace est Suffisant pour l'introduction de la branche, ~~de cet instrument~~ et pour Sa Jonction, pourvu qu'on la conduise convenablement. Ce n'est pas que nous pretendions qu'on doive s'en Servir quand le Bassin est aussi serré; car nous prouverions, S'il le falloit Son insuffisance, pour l'accouchement, dans ce cas.

Nous croyons avoir prouvé 1°. qu'un bassin de grandeur ordinaire offre plus de vide qu'il n'en faut pour l'accouchement quand l'enfant est d'un volume ordinaire; 2°. qu'il est possible de juger de l'etendue de ce vide par la conformation et les dimensions exterieures du Bassin; Par la hauteur de la femme, par l'introduction du doigt dans le vagin de la... 3°. que le bassin de la femme qui fait le sujet de notre observation, quoi que retreci par une tumeur osseuse, étoit encore grand pour l'extraction de l'enfant par les pieds; 4°. qu'il n'étoit pas important, dans le moment où j'ai annoncé qu'il falloit terminer l'accouchement de cette Manière, de Sassurer Si la tumeur, qui occupoit une partie du detroit Superieur, étoit adherente à l'os Sacrum, ou non; Si elle étoit mobile, ~~mais~~ Si elle pouvoit être deplacée ou non; 5°. que la Mobilité et la possibilité de deplacer cette tumeur, étant bien reconnues, ne devoient rien changer au projet d'extraire l'enfant par les pieds, que ces connoissances, bien loin de la ne pouvoient que nous affermir dans cette idée; 6°. que l'operation Cesarienne ne devoit pas être admise dans le cas

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

dont il étoit question 1°. que dans un Cas de cette nature, comme dans toute autre, où l'opérée de l'enfant est très douteuse, on ne doit pas preferer cette opération à l'extraction par les Pieds lorsqu'elle est possible, ni à l'application des forceps, qui sont dangereuses pour l'enfant; 2° qu'il étoit possible d'appliquer ce dernier instrument dans le premier moment comme dans celui où nous l'avons appliqué.

D'après cela nous croyons que nous avons fait le parti le plus convenable dans le Cas qui a fait le Sujet de nos discussions et celui qu'on doit suivre dans des circonstances semblables, nous persevererons à le croire, jusqu'à ce qu'on nous ait prouvé le contraire par des raisons plus peremptoires que les Nôtres. Nous n'avons pas cherché à nous excuser par ces reflexions, et nous n'avons eu d'autre but que la défense de la Vérité. Qu'on admette nos principes, ou qu'on les rejette après nous avoir fait voir mauvais, Nous y gagnerons beaucoup; dans ce dernier cas, nous protestons qu'après nous être dépouillé de notre sentiment, nous serons le premier à publier notre erreur.